



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Ftarennité - Justice

MINISTERE DES FINANCES

**CIRCULAIRE DE
PREPARATION DU PROJET
DE LOI DE FINANCES 2023**

Août 2022

TABLE DES MATIERES

I. Environnement économique international et national.....	2
II. Situation économique du pays et perspectives 2023-2025.....	2
III. Les principales orientations de la politique budgétaire.....	3
IV. Modalités de préparation du budget de 2023.....	4
IV-1. Orientations Générales.....	4
IV.2. CDMT ministériel.....	6
IV.3. Utilisation de l'application de préparation des lois de finances (TAHDIR) :.....	7
IV.4. Projets Annuels de Performance (PAP).....	8
IV.5. Données relatives au personnel	8
IV.6 Module de gestion des marchés publics.....	8
Annexes	10





Nouakchott le 26 AOUT 2022 في انواكشوط

Numéro: الرقم:

Le Ministre

الوزير

Lettre circulaire n° 0008/22 / MF

A

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Délégué Général à la Solidarité Nationale
et à la Lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR »,
Madame la Commissaire à la Sécurité Alimentaire,
Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à
l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société
Civile

Objet : Projet de circulaire de préparation de la loi de finances 2023.

La présente circulaire relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023 présente le contexte macroéconomique, fixe les objectifs des politiques publiques, les orientations générales de la politique budgétaire, ainsi que les dispositions pratiques pour l'élaboration du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2023.

La préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023, tout en tenant compte du contexte macroéconomique mondial et national, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de la Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 et intervient suite à l'élaboration d'un

DPBMT 2023 – 2025 qui vise à :

- ▶ Renforcer la discipline et la soutenabilité budgétaire des politiques publiques en adéquation avec le cadre macroéconomique et macro-budgétaire du pays ;
- ▶ Renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources permettant la réalisation des objectifs stratégiques de développement économique et social du pays ;
- ▶ Améliorer la performance opérationnelle et
- ▶ Assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour les gestionnaires.

I. Environnement économique international et national

Le contexte international de la préparation de la Loi de finances 2023 est caractérisé par la persistance des variantes de la pandémie covid-19, L'instabilité des prix des hydrocarbures et des produits alimentaires sur le marché mondial et le contexte géopolitique international tendu.

Les perspectives de l'économie mondiale envisagent un enlisement de l'économie mondiale dans un cycle prolongé de faible croissance et d'inflation élevée. Elles tablent sur un ralentissement de la croissance mondiale à 3,2 % en 2022 et à 2,9 en 2023, selon les dernières actualisations en date du 26 juillet 2022.

La crise en Ukraine ayant entraîné des hausses des cours des produits de base et une généralisation des pressions à la hausse sur les prix, l'inflation devrait atteindre 6,6 % dans les pays avancés et 9,5 % dans les pays émergents et les pays en développement en 2022 et respectivement 3,3% et 7,3% en 2023.

II. Situation économique du pays et perspectives 2023-2025

La croissance de l'économie nationale devrait atteindre 4,5 % en 2022 et 5,3% en 2023. Le bon profil de la croissance tient essentiellement à la reprise de la production des industries extractives particulièrement la production de l'or de Tasiast qui a plus que doublé au cours des six premiers mois comparativement à la même période en 2021. En 2024, l'entrée en production du Gaz GTA devrait entraîner une hausse de 7,5% du PIB puis de 5,8% en 2025.

La croissance du PIB réel du secteur primaire devrait enregistrer une hausse de 3.1% en 2022 et 4,7% en 2023. L'atteinte de cette croissance repose

sur l'augmentation des productions agricoles et d'élevage grâce aux nombreuses mesures prises par le gouvernement et les bonnes perspectives météorologiques annoncées pour la campagne 2022/2023.

En valeur, le PIB du secteur primaire s'établirait à 75,2 milliards MRU en 2022 et à 79,5 milliards MRU en 2023 soit respectivement 19,7% et 18,9% du PIB nominal global.

La croissance du PIB réel du secteur secondaire atteindrait 7,5% en 2022 et devrait s'accélérer en 2023 avec une hausse de 9,8%, tirée par la forte reprise des activités minières notamment la production de l'Or.

Le secteur tertiaire serait marqué par un ralentissement de la croissance de son PIB du fait de nombreux facteurs défavorables liés à la situation sur le plan international. Le PIB réel du secteur devrait croître seulement de 3,4% en 2022 et puis de 3,2% en 2023.

L'envolée des prix va frapper les ménages les plus vulnérables et risque d'amplifier l'insécurité alimentaire, en mettant en péril les efforts du gouvernement en vue de la réduction du taux de pauvreté. Les prix des produits alimentaires constituent le principal vecteur de transmission des hausses des prix avec une contribution de 8,6 à l'inflation en fin juin.

Compte tenu des nombreux facteurs défavorables, les troubles géopolitiques, la hausse des prix de l'énergie, les politiques de resserrement des conditions de financement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la rigidité de l'offre et la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs, le taux d'inflation pourrait se situer au-dessus de 11% en 2022 et à environs 10,9% en 2023.

III. Les principales orientations de la politique budgétaire

Pour stimuler la croissance dans un cadre budgétaire pluriannuel soutenable et promouvoir le capital humain, les investissements en infrastructures et les dépenses sociales consacrées à l'éducation et à la santé continuent à représenter les lignes directrices majeures de la politique du pays. Pour ce faire, la mobilisation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques seront les deux axes principaux pour parvenir à créer un espace budgétaire permettant de répondre de façon ciblée à la demande sociale en 2023.

Dans ce cadre, la rationalisation des dépenses publiques sera de

rigueur, notamment les dépenses de fonctionnement qui doivent ainsi prendre une trajectoire baissière pour passer de 65% en 2022 à moins de 55% en 2025 du total des dépenses sans impacte sur les dépenses jugées inéluctables ou juridiquement obligatoires.

En revanche, les dépenses d'investissements ayant des retombées économiques immédiates et à moyen terme, seront progressivement portées à 43% des dépenses globales en 2023 pour atteindre 45% en 2025.

Ainsi, les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et celles des programmes d'assistance sociale resteront prioritaires conformément aux programmes présidentiels et la SCAPP notamment son plan d'actions 2021-2025. Le dispositif de protection sociale sera maintenu tout en restant compatible avec les objectifs de la soutenabilité budgétaire.

IV. Modalités de préparation du budget de 2023

IV-1 Orientations Générales

Le Ministère des finances a mobilisé les cadres des structures compétentes pour accompagner vos services concernés et leur apporter l'appui technique nécessaire ainsi que les explications utiles en temps réels pour la préparation de leurs budgets respectifs.

Un dialogue de programmation budgétaire est déjà déclenché entre vos services compétents et les services du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion du Secteur Productif (MAEPSP) pour parvenir à une budgétisation à moyen terme soutenable, crédible et inclusive.

A cet effet, dans un souci de renforcement de la soutenabilité budgétaire et de prévention de l'accumulation d'arriérés, vos départements sont invités à identifier et couvrir en premier lieu les dépenses jugées inéluctables et juridiquement obligatoires ainsi que les reports de charges dûment engagées durant l'exercice 2022 vers l'exercice 2023. La marge budgétaire que vos départements auront ainsi dégagée au-delà de ces charges, devra être affectée à la prise en charge de mesures nouvelles au sein de vos propositions budgétaires pour l'année 2023.

Pour garantir des meilleurs retours des retombées sociales économiques des projets d'investissement public, notamment au profit des populations cibles et surmonter les dysfonctionnements rapportés, il y a lieu de :

- ▶ Veiller à une appropriation véritable des projets par les ministères sectoriels qui doivent disposer de plans stratégiques dont devront découler les projets identifiés ;
- ▶ Valider toute proposition de projet par le Comité d'Analyse et de Programmation de l'Investissement Public (CAPIP), avant son inscription dans le Portefeuille national de projets d'investissements publics et par conséquent à la Loi de finances;
- ▶ Élaborer systématiquement les cadres logiques des projets et les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA), lesquels constituent les principaux outils de performance et de suivi des projets;
- ▶ Veiller à ce que les rapports périodiques d'avancement soient systématiquement transmis aux Ministères chargés de l'économie et des finances.

Pour ce qui est des financements sur ressources propres de l'Etat, les enveloppes indicatives de dépenses d'investissements, qui constituent les plafonds de crédits budgétaires pour vos départements et pouvant faire éventuellement l'objet d'ajustements nécessaires lors des arbitrages budgétaires, il faudra privilégier :

- ▶ La prise en compte des contreparties conventionnelles aux projets financés sur ressources extérieures ;
- ▶ Les projets en cours disposant de marchés dûment signés ou d'un engagement formel de l'Etat ;
- ▶ Les mesures issues du Conseil des Ministres ou des Comités interministériels.

Pour ce qui concerne les projets/programmes en cours d'exécution et en vue d'une programmation rationnelle, il est nécessaire que chaque département fasse parvenir au MAEPSP avec copie à la DGB, en annexe à sa proposition budgétaire pour 2023 :

- ▶ Le bilan exhaustif de l'exécution physique et financière au 31 décembre 2021 et pour le 1er semestre de 2022, de l'ensemble des projets/programmes sous tutelle ;
- ▶ Le plan d'actions prévisionnel, assorti d'un budget annuel pour 2023 par convention et par bailleur de fonds pour chaque projet ;
- ▶ La répartition spatiale des interventions de chaque projet (pourcentage par Wilaya, Moughataa et commune).

Nous vous invitons donc à veiller, tout au long du processus de préparation du projet de loi de finances 2023, à ce que les propositions budgétaires qui

émanent de vos services respectifs soient rigoureusement conformes à ces directives.

Aussi, nous vous transmettons, ci-joint, une fiche de projet à renseigner par vos services concernés et nous insistons sur la nécessité de bien remplir cette fiche pour permettre une exploitation efficace de son contenu. Pour les projets/programmes bénéficiant de financements extérieurs, il est impératif de fournir toutes les informations demandées dans la fiche de projet, notamment les décaissements prévisionnels détaillés au titre de l'année 2023 par convention et par bailleur de fonds pour chaque projet.

L'application de ces orientations sera facilitée par le dialogue avec les services compétents du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs dans le cadre des pré-arbitrages techniques pilotés par la Direction Générale du Budget.

Il faut rappeler à ce niveau, que le budget d'investissement est destiné à couvrir l'acquisition ou l'édification des biens d'équipements, les charges liées à l'investissement et les projets, les autres dépenses seront proscrites au niveau de ce budget.

Le budget de fonctionnement doit refléter les besoins réels en dépenses de soutien au bon fonctionnement de l'administration offrant des services publics de meilleure qualité aux citoyens et permettant aussi la mise en œuvre des politiques publiques à travers l'acquisition des biens et services et l'attribution de subventions et transferts aux opérateurs qui participent à la réalisation de ces politiques.

La difficulté de l'exercice réside principalement dans la capacité à prioriser les ambitions, et les aligner sur les ressources disponibles aux meilleurs coûts, la rationalisation des ressources et l'optimisation de leur utilisation étant les principaux leviers de création d'espaces budgétaires pour les départements.

IV.2 CDMT ministériel

La préparation de la loi de Finances 2023 intervient suite à l'élaboration d'un DPBMT 2023 - 2025 qui est composé d'un CBMT présentant les agrégats macroéconomiques et les grandes masses des finances publiques et un CDMTg qui alloue des enveloppes budgétaires ministérielles projetées pour les trois années à venir 2023 à 2025.

Conscient des contraintes auxquelles font face certains départements ministériels pour préparer leurs CDMTm complets (délais impartis, non finalisation des stratégies sectorielles chiffrées etc), les plans d'actions chiffrés auxquels s'adosent les budgets de ces départements pourront servir de support aux pré-arbitrages techniques visant à faciliter l'alignement des budgets ministériels sur les enveloppes budgétaires attribuées par le CDMTg. Les CDMTm réalisés devront toutefois se conformer aux guides sur lesquels vos cadres ont été formés.

Les institutions auxquelles ne peuvent être assignés des objectifs de politiques publiques et des indicateurs de performances ne sont pas concernées par cet exercice.

IV.3 Utilisation de l'application de préparation des lois de finances (TAHDIR) :

L'application TAHDIR sera mise à votre disposition pour la saisie des propositions budgétaires et leur transmission à travers le système. A cet effet, une procédure de suivi et de vérification continue des saisies et de la documentation des différentes étapes sera mise en place. Elle permettra de s'assurer de la conformité totale des chiffres et des imputations budgétaires.

Les services compétents de la Direction Générale du Budget en collaboration avec les Contrôleurs Financiers Ministériels (CFM) installés auprès de vos départements assureront un accompagnement rapproché avec vos services compétents.

La proximité des CFM vous permettra une meilleure utilisation de la nomenclature budgétaire afin de répondre au plus près aux spécificités de vos départements respectifs et d'éviter les solutions de facilité consistant à utiliser les imputations « autres », alors que l'inscription budgétaire appropriée est disponible.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le logiciel de préparation budgétaire TAHDIR est accessible à partir du lien 10.1.77.241 pour le volet fonctionnement et que vos services, en charge de la préparation du budget, devront introduire dans ce système, en plus des avant projets de budget de leurs départements respectifs les informations et documents jugés utiles. A la fin du processus, l'avant-projet de budget sera imprimé et transmis officiellement pour servir de base d'analyse des demandes de crédits. Les demandes et fiches de projets d'investissement doivent être transmises au MAEPSP.

Les services de la Direction Générale du Budget et la Direction Générale des Financements et de la Coopération Economique, sont mobilisés pour apporter toute l'assistance requise à vos départements notamment pour le remplissage des fiches de projet et le respect de la nomenclature budgétaire.

IV.4 Projets Annuels de Performance (PAP)

Le Ministère des finances avait mis à la disposition des départements ministériels un guide de préparation des Projets Annuels de Performance (PAP). Dans la phase transitoire actuelle, en attendant la mise en place des budget-programmes, vos départements sont invités à engager une expérimentation de ces outils qui peuvent être préparés au sein de chaque direction et articulé avec son plan d'actions incluant des indicateurs de réalisation et les cibles à atteindre durant les trois prochaines années. Ce document doit être en cohérence avec le CDMT.

Les avant-projets de budget doivent intégrer des plans d'actions détaillés présentant l'ensemble des actions qui seront réalisées par le Ministère.

IV.5 Données relatives au personnel

Dans le souci de garantir une meilleure maîtrise des dépenses du personnel, l'avant-projet de budget devrait être accompagné d'un rapport détaillé sur la masse salariale et son exécution qui doit présenter en particulier les éléments suivants :

- ▶ Les effectifs des différentes catégories de personnels (fonctionnaires et contractuels)
- ▶ Les différents éléments de salaires et les nets à payer
- ▶ Les recrutements effectués en 2019, 2020, 2021 et 2022
- ▶ Les projections des départs à la retraite et des recrutements pour les années 2023-2025.

IV.6 Module de gestion des marchés publics

Pour renforcer le niveau d'absorption du budget d'investissement, un nouveau module de suivi et de gestion des marchés publics sera mis en place. Ce module devra intégrer tout le processus de la commande publique par marché, dans le cadre d'un workflow impliquant toutes les parties prenantes au processus de marchés publics. Ce système permettra de renforcer le suivi, d'identifier les goulots d'étranglement et d'apporter en temps utile les

redressements appropriés. Ainsi, chaque marché aura un identifiant généré par le système qui facilitera entre autres, les contrôles à tous les niveaux de la chaîne de dépenses.

IV.7 Exécution du budget

La loi de finances 2023 sera mise en place dans les meilleurs délais après sa promulgation. Une circulaire de mise en place du budget interviendra pour présenter les modalités particulières d'exécution de ce budget. Vous êtes à cet effet invités à préparer vos plans d'engagements dès l'adoption de la loi de finances par l'Assemblée Nationale avec l'appui des CFM et de les transmettre avant le 10 janvier accompagnés des plans de paiements ainsi que des plans de passation de marchés.

Il est demandé aux départements ministériels et aux institutions de transmettre leurs avant-projets du budget pour l'année 2023 au plus tard le lundi 5 septembre 2022.

ISSELMOU MOHAMED M'BADY



ANNEXES

1. Les enveloppes ministérielles par partie (hors salaires)

2023				
N°	Libellé Titre	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	246 238 492	244 388	3 500 000
2	MINISTÈRE SECÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	47 764 684	31 600 100	-
3	PREMIER MINISTÈRE	183 686 522	144 340 412	17 000 000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	398 973 810		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	18 908 377		
8	COUR DES COMPTES	11 922 910	4 655 000	6 000 000
9	MINISTÈRE DU SECÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	431 651 276	5 446 118	46 300 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	909 742 110	1 207 096 404	2 638 890 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	690 341 294	164 275 622	27 800 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 513 708		-
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	328 289 940	1 862 000	61 750 000
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	224 560 024	55 865 536	55 600 000
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	182 602 724	61 054 000	129 000 000
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	57 745 444	97 755 000	3 723 850 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	704 322 335	149 395 769	3 064 000 000
23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	33 472 396		-
24	RÉGIONS	245 484 659		238 500 000
25	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	483 467 668	67 042 584	101 000 000
26	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	144 990 890	110 985 000	213 000 000
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 217 648	97 773 023	574 500 000
32	COUR SUPRÊME	15 776 557	1 911 000	3 000 000
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	13 499 206	-	-
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	111 141 716		203 500 000
35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	105 771 184	30 401 062	150 000 000

36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	18 619 594		-
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	204 380 322	490 106 632	198 800 000
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	123 086 933	335 643 468	35 000 000
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	503 754 156	377 647 385	26 000 000
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	11 981 967	4 655 000	-
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 082 697 589	561 848 121	467 500 000
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	88 662 800	3 736 722	14 630 000
67	MINISTÈRE DES FINANCES	343 405 759	5 231 684	38 940 000
72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 023 079		-
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 437 944 116	552 985 369	695 730 000
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113 304 163	64 745 469	1 694 500 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	232 514 216	48 606 812	1 030 760 000
77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	297 070 522	200 831 000	6 620 450
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	135 315 042	103 432 875	105 000 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	41 535 477	3 412 115	88 900 000
81	MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	136 738 856	175 587 486	376 910 000
82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	209 854 179	860 238 554	1 354 960 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	4 654 899		
89	TAAZOUR	167 960 519		3 807 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	21 611 697		-

2. Masse salariale par département

Libellé Titre	prév 2023
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	106 525 655
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	22 278 900
PREMIER MINISTÈRE	88 220 271
COUR DES COMPTES	46 452 072
MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	55 802 640
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	3 561 416 377
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	672 708 964
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	378 670 912
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	77 315 149
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	193 111 301
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	67 492 373
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	179 172 448
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	7 044 937 848
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	53 539 480
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	193 175 904
COUR SUPRÊME	39 936 764
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	147 140 458
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	84 803 515
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	540 764 568
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINAL	213 723 713
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	674 364 862
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	2 912 757 491
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	90 637 305
MINISTÈRE DES FINANCES	1 097 628 916
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	36 630 978
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	2 278 558 236
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	102 493 226
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	87 802 677
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	103 992 588
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	122 423 637
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	52 421 335
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	169 835 667
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	53 946 996
TAAZOUR	151 492 400
TOTAL GENERAL	21 702 175 626

3. Fiche de projets

5. Programmation / Exécution

Intitulé du projet :												Case 5	
Bailleur de fonds :			Référence convention :			Montant (L) :			Montant (en millier) :				
Case 5 Décaissements programmés et/ou réalisés par source de financement et par nature de dépenses													
	Décaissements effectués au prix courant											Décaissements Prévisionnels 2nd semestre 2022	Programmation 2023
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
1. INVESTISSEMENT (total)													
1.1	Etu des, ingénierie												
1.2	Constr. Bâtiments												
1.3	Acquisition matériel/Equip												
1.4	Equip. de bureau												
1.5	Equip. Informatique												
1.6	Achat véhicules												
1.7	Frais 1.établissement												
1.8	Formation												
1.9	Autres												
2. FONCTIONNEMENT (total)													
2.1	Consommables/Fournit.												
2.1.1	Bureautique												
2.1.2	Informatique												
2.1.3	Carburants, huiles												
2.1.4	Commun. téléphonique												
2.1.5	Déplacement												
2.1.6	Autres												
2.2	Maintenance												
2.2.1	Bureautique/Informatiq.												
2.2.2	Véhicules												
2.2.3	Autres												
2.3	Expertise, audit												
2.4	Personnel National												
2.4.1	Fonctionnaires												
2.4.2	Contractuels												
2.4.3	Saisonniers												
2.4.4	Autres												
2.5	Personnel Expatrié												
2.6	Divers												
3. TOTAL (1. + 2.)													
NB : Multiplier cette page autant de fois qu'il y a de bailleurs de fonds et de conventions de financement.													
(L) : Décaissements et programmation à libeller dans la convention de financement													

Calendrier indicatif des arbitrages du projet de la loi de Finances 2023

Lieu: Salle de réunion du Ministère des Finances

Ordre de passage	Code	Départements	Dates	horaires
REUNION DE CADRAGE AVEC LE PREMIER MINISTRE			Mardi 20 Septembre	10h 00 - 14h 00
1	22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	Mercredi 21 Septembre	12h 00 - 13h 30
2	21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		13h30 - 15h00
3	75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		15h30- 17h 00
4	76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	Jeudi 22 Septembre	12h 00 - 13h 30
5	64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL		13h30 - 15h00
6	8	COUR DES COMPTES		15h30- 17h 00
7	32	COUR SUPRÊME	Vendredi 23 Septembre	10h 00 - 11h 30
8	10	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		11h30 - 13h00
9				Libre
10	28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Samedi 24 Septembre	12h 00 - 13h 30
11	78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		13h30 - 15h00
12	80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE		15h30- 17h 00
13	67	MINISTERE DES FINANCES	Dimanche 25 Septembre	12h 00 - 13h 30
14	77	MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES , DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE		13h30 - 15h00
15	73	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION		15h30- 17h 00
16	25	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA REFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	Lundi 26 Septembre	12h 00 - 13h 30
17	18	MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME		13h30 - 15h00

18	19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME		15h30- 17h 00
19	37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT		17h30-19h 00
20	82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	Mardi 27 Septembre	12h 00 - 13h 30
21	81	MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS		13h30 - 15h00
22	3 et 9	PREMIER MINISTERE ET MINISTÈRE SECÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		15h30- 17h 00
23	34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE		17h30-19h 00
24	14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Mercredi 28 Septembre	12h 00 - 13h 30
25	53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ		13h30 - 15h00
26	39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL		15h30- 17h 00
27	11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR		17h30-19h 00
28	26	MINISTERE DE L'ÉLEVAGE	Jeudi 29 Septembre	12h 00 - 13h 30
29	35	MINISTERE DE LA TRANSITION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		13h30 - 15h00
30	89	TAAZOUR		15h30- 17h 00
31	42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		17h30-19h 00